

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT N° 577

**RÈGLEMENT N° 577 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR
LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire offrir des services à ses citoyens requérant l'intervention de son Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE toute Municipalité peut prévoir le financement de ses services au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 4 juin 2012 par le conseiller MARTIN CHAINEY;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – PERSONNE ASSUJETTIE

Le présent règlement s'applique à toute personne requérant un service du Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ARTICLE 3 – CONDITIONS

La priorité va aux interventions d'urgence : incendie ou premiers répondants.

Advenant la situation où un appel d'urgence est reçu, les personnes assignées aux services offerts aviseront immédiatement le requérant des services qu'ils quittent les lieux. Le montant qui sera alors facturé correspondra aux heures réellement travaillées par les membres du Service incendie.

Les services proposés par le présent règlement sont offerts sous réserve de disponibilité des effectifs du Service incendie. La Municipalité ne s'engage aucunement à fournir une explication advenant le cas où il n'est pas possible de rendre les services ni aucun dédommagement.

Afin d'obtenir les services offerts par le présent règlement, l'annexe « A » du présent règlement doit dûment être remplie par le demandeur.

ARTICLE 4 – PRÉSENCE DE POMPIERS OU DE PREMIERS RÉPONDANTS

TAUX HORAIRE POUR LA PRÉSENCE DE POMPIERS SUR LES TERRAINS PRIVÉS LORS D'ACTIVITÉS

- 50,00 \$ équipe de deux pompiers;
- 125,00 \$ autopompe #207, incluant un opérateur et deux pompiers.

TAUX HORAIRE POUR LA PRÉSENCE DE PREMIERS RÉPONDANTS SUR LES TERRAINS PRIVÉS LORS D'ACTIVITÉS

- 70,00 \$ véhicule de premier répondant #1207, incluant une équipe de deux premiers répondants.

ARTICLE 5 – VOYAGE D'EAU EXCLUANT LE REMPLISSAGE DE PISCINE

TARIF POUR UN VOYAGE D'EAU (remplissage bouilloire industrielle, test hydrostatique, etc.)

- 100,00 \$ du voyage de 3 500 gallons (citerne #6007).

ARTICLE 6 – PRATIQUE D'ÉVACUATION

TARIF POUR L'ÉVACUATION D'UN COMMERCE OU D'UNE USINE

- 500,00 \$ par pratique d'évacuation.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT ET TAUX D'INTÉRÊT

Les frais de service doivent être payés conformément aux modalités de paiement prévues dans le règlement fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier en vigueur.

Le taux d'intérêt sur les arrérages prévu dans le règlement fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier en vigueur s'applique.

ARTICLE 8 – ABROGATION

Le présent règlement remplace tout autre règlement antérieur relatif à la tarification des services offerts par le Service incendie ainsi que toute autre disposition antérieure ou contraire.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 10 septembre 2012.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ADOPTION
PUBLICATION

4 juin 2012
10 septembre 2012
13 septembre 2012

ANNEXE « A »
RÈGLEMENT N° 577

Demande de services
Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey

Nom du demandeur : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Date et heure de l'activité/événement : _____

Activité/événement : _____

Nombre de personnes attendues : _____

Adresse de l'activité/événement : _____

Services demandés

- | | | |
|--------------------------|--|----------|
| <input type="checkbox"/> | Équipe de 2 pompiers
_____ h @ 50,00 \$ | _____ \$ |
| <input type="checkbox"/> | Autopompe #207 incluant 1 opérateur et 2 pompiers
_____ h @ 125,00 \$ | _____ \$ |
| <input type="checkbox"/> | Véhicule de premier répondant incluant 2 premiers répondants
_____ h @ 70,00 \$ | _____ \$ |
| <input type="checkbox"/> | Citerne #6007 pour 3500 gallons d'eau
_____ voyage(s) @ 100,00 \$ | _____ \$ |
| <input type="checkbox"/> | Pratique d'évacuation commerciale/industrielle
_____ pratique(s) @ 500,00 \$ | _____ \$ |
| | Total des services | _____ \$ |

J'ai pris connaissance du règlement n° 577 et j'en accepte les conditions.

Je m'engage à payer la facture relative aux services demandés ci-dessus.

Date : _____ Signature : _____